



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 35501

### Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les nombreuses inquiétudes exprimées par les différents personnels hospitaliers dans l'élaboration du projet Hôpital 2007. Ils jugent cette réforme régressive et s'opposent à la mise en place d'un service concurrentiel et au projet de modification de la représentativité des personnels. Ils craignent que les hôpitaux ruraux, de taille modeste, soient relégués au rôle d'hospices pour les activités non rentables et les patients précaires. Déjà, dans le département des Hautes-Alpes, certaines enveloppes allouées à l'agence régionale de l'hospitalisation dans le cadre de la mise en place des 35 heures ont vu leur montant amputé de moitié, ce qui aura de lourdes conséquences sur les conditions de travail des personnels et donc sur la qualité du service rendu. Il a également été annoncé, de manière officielle, l'annulation pure et simple de l'enveloppe prévue dans le cadre de la mise en place du projet Hôpital 2007 pour le centre hospitalier de Gap. Cette restriction budgétaire, couplée avec le projet de fusion du centre hospitalier de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) laisse augurer un avenir sombre pour cet établissement : suppressions de postes, restructuration des services, mobilité des personnels... En conséquence, il lui demande de prendre en compte les inquiétudes des personnels des hôpitaux et des partenaires sociaux et de les associer à l'élaboration d'une véritable réforme durable et équitable.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre sur les inquiétudes que provoquerait le projet « Hôpital 2007 », et notamment sur ses répercussions dans le département des Hautes-Alpes. En préalable, il voudrait lui rappeler que le projet « Hôpital 2007 » dont certains éléments sont toujours soumis à la concertation vise avant toute chose à redynamiser la gestion de hôpitaux publics et assurer la participation de l'ensemble des personnes qui y travaillent. Concernant les questions particulières que l'honorable parlementaire pose, il note qu'elles se fondent probablement sur des informations erronées. En effet, d'une part, il tient à souligner que les crédits pour la tranche 2004 de la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail n'ont pas été amputés de moitié : l'ARH PACA a versé à l'ensemble des établissements de la région la totalité des crédits alloués, et ce, dès le budget primitif 2004. Il en est de même des enveloppes destinées à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des médecins : l'enveloppe 2004 a été allouée en totalité aux établissements, une nouvelle enveloppe sera attribuée en 2005. D'autre part, il lui précise que l'hôpital de Gap n'a pas bénéficié d'une subvention d'investissement dans le cadre du « projet Hôpital 2007 ». En revanche, il fait l'objet d'un financement de l'ARH dans le cadre d'un Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens antérieur au plan. Par ailleurs, il lui rappelle que le projet de fusion des centres hospitaliers de Sisteron et Gap est né de la volonté de deux établissements qui ont développé depuis plusieurs années une collaboration intelligente, qui est la seule qui permette à l'hôpital de Sisteron de conserver la place qui lui revient. Le projet médical relatif à cette fusion a été adopté par la CME et le conseil d'administration du centre hospitalier de Gap : le comité d'établissement s'est simplement abstenu. Les instances du centre hospitalier de Sisteron doivent se prononcer prochainement. Enfin, en ce qui concerne les hôpitaux locaux, une circulaire récente signée par son prédécesseur a marqué la volonté de donner à ces établissements un rôle important dans la prise en charge des soins de proximité,

notamment au bénéfice des personnes âgées et en lien étroit avec les professions de santé libérales. Il lui rappelle en outre que la réforme du financement de la tarification à l'activité, ne s'applique pas à ces établissements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35501

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 9 mars 2004, page 1778

**Réponse publiée le :** 14 décembre 2004, page 10077